

Règlement des Foulées Abraysiennes 2022

1. Les Foulées Abraysiennes

La 13^{ème} édition des Foulées Abraysiennes aura lieu le vendredi 10 juin 2022. Les 5Km (19h15) et 10Km (20h00) feront l'objet d'un départ dissocié avec des parcours différents hormis zone de départ et d'arrivée qui seront dans le Parc des Longues Allées.

Le nombre de participants est limité à 500 inscrits sur le 5 km et 600 inscrits sur le 10 km, soit 1 100 participants au total.

2. l'Organisation

Cet événement est porté par la SMOC Générale, représentée par la section SMOC Course à pied dénommée "Les Lents Abraysiens".

3. Conditions de participation

Pour pouvoir participer aux différentes courses, certains critères doivent être remplis.

a. Catégories d'âge

- 5Km - coureurs nés en 2008 ou avant (à partir de Minimes)
- 10Km - coureurs nés en 2006 ou avant (à partir de Cadets)

b. Certificat Médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;**
- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
 - **ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

c. Dispositions sanitaires liées à la Covid-19

Tout concurrent devra se conformer aux règles édictées par le Gouvernement et la Préfecture, en vigueur le jour de la compétition.

d. Droits d'inscription

La participation aux Foulées est de 8€ pour le 5km et de 10€ pour le 10Km en pré-inscription par courrier jusqu'au Mardi 07 juin minuit, cachet de la poste faisant foi, et sur Protiming jusqu'au jeudi 09 juin 24h00. Il sera également possible de s'inscrire directement auprès des organisateurs lors des séances de remise des dossards les mardi 07, mercredi 08 et jeudi 09 juin.

Aucune inscription sur place le vendredi 10 juin.

Sur chaque inscription, 1€ sera reversé en faveur d'une association à but lucratif.

Vous pouvez adresser votre bulletin d'engagement à :

Jean RAYMOND - Foulées Abraysiennes 2022

144, rue des Bas Avaux – 45800 – Saint Jean de Braye

ou réaliser directement votre inscription en ligne sur le site de notre partenaire :

www.protiming.fr

e. Annulation d'inscription

Il est possible d'annuler son inscription jusqu'au samedi 04 juin 2022 inclus, sur demande adressée par courrier à l'organisation accompagnée d'un certificat médical. Un montant de 3€ sera déduit du montant restitué pour frais de gestion.

f. Participants mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation signée.

g. Dossard

Le vendredi 10 juin, les dossards sont à retirer jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course. Passé ce délai, l'organisation se réserve le droit de réattribuer le dossard à un autre coureur. Les droits d'inscription seront perçus définitivement.

Le dossard doit être porté de façon visible sur la face avant du coureur, pendant la totalité de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

h. Acceptation du présent règlement

Toute inscription aux Foulées Abraysiennes, entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

4. Assurances

a. Responsabilité Civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance n°3966967T souscrite auprès de la MAIF.

b. Assurance Dommages Corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive pourrait les exposer.

5. Règles sportives

a. Ravitaillement

Pour les 2 courses un seul poste de ravitaillement sera disponible dans le Parc des Longues Allées

b. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la Société **Protiming**.

6. Classements et Récompenses

a. Classements

Les Foulées font l'objet d'un classement.

b. Récompenses

L'ensemble des arrivants des Foulées se verront remettre un lot souvenir.

Une coupe sera remise aux vainqueurs selon les modalités suivantes :

Sur le 5Km :

- Récompense aux 3 premiers du classement scratch féminin et masculin
- Récompense au premier de chaque catégorie jeune et master

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE
Minimes	2008 - 2007
Cadets	2006 - 2005
Juniors	2004 - 2003
Masters 0 & 1	1987 - 1978
Masters 2 & 3	1977 - 1968
Masters 4 & 5	1967 - 1958
Masters 6 & 7	1957 et avant

Sur le 10Km :

- Récompense aux 3 premiers du classement scratch féminin et masculin
- Récompense au premier de chaque catégorie jeune et master

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE
Cadets	2006 - 2005
Juniors	2004 - 2003
Masters 0 & 1	1987 - 1978
Masters 2 & 3	1977 - 1968
Masters 4 & 5	1967 - 1958
Masters 6 & 7	1957 et avant

Challenge du nombre :

Un trophée à l'association ou entreprise la plus représentée sur le 5 Km et 10 Km

Challenge du GEZI :

Le challenge se court sur le 5 km.

Le trophée sera remis à l'équipe totalisant le cumul de temps le plus faible sur les 3 coureurs qui composent l'équipe. Il est acquis pour une durée d'un an.

c. Publication des résultats

A l'issue des courses, les résultats seront disponibles sur le site de notre partenaire : www.protiming.fr et celui de la Fédération Française d'Athlétisme : www.athle.fr/ffa.performance/

7. Sécurité et soins

Les secouristes de la FFSS seront présents sur le parcours des Foulées, avec une ambulance stationnée dans le Parc des Longues Allées à proximité de la zone de départ et d'arrivée.

Des signaleurs seront placés à différents points du parcours pour assurer la sécurité des coureurs. Les rues empruntées par la course, ainsi que les bords de Canal, sont fermés à la circulation.

La Police Municipale sera présente sur le dispositif et viendra renforcer la sécurité aux abords du parcours et sur la partie empruntant la voirie fermée temporairement à la circulation.

Un PC course sera installé dans le parc pour assurer la coordination de l'organisation.

Nous vous rappelons que tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

8. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image, et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support visant à communiquer sur l'événement, ceci pendant une durée de 5 ans.

9. Annulation de l'événement

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les concurrents ne puissent prétendre à une indemnité ou un dédommagement.